



Mercredi supplémentaire à travailler : 13 novembre 2013 et 11 juin 2014 Qu'est ce que c'est ?

**Le calendrier scolaire 2013-2014 remet en cause
nos obligations de service : NON AU TRAVAIL GRATUIT !
Non à la « récupération » de la journée
de prérentrée du lundi 2 septembre !**

Dans un renvoi de bas de page de l'annexe de l'arrêté fixant le calendrier scolaire 2013-2014 publié au BOEN (bulletin officiel) du 28 novembre 2012 : « Une journée de cours sera rattrapée », le mercredi 13 novembre 2013 et/ou le mercredi 11 juin 2014.

Certains inspecteurs annoncent aux enseignants que ce « rattrapage » était dû à une journée supplémentaire des vacances de la Toussaint (rattrapage du jeudi 31 octobre 2013) : **c'est faux !**

Le Ministre Peillon veut imposer un jour de classe de plus, le mercredi 13 novembre après-midi et le mercredi 11 juin après-midi au motif de « rattraper la journée de prérentrée non scolarisée ... ».

**Nous devrions donc rattraper une journée déjà travaillée !
Si tel était le cas il faudrait alors récupérer les jours fériés
quand ils tombent sur un jour travaillé !!!**

D'ailleurs l'article L 521-1 du code de l'Education qui traite de la durée de l'année scolaire prévoit un nombre de semaines et non un nombre de jours : « L'année scolaire comporte trente-six semaines au moins réparties en cinq périodes de travail, de durée comparable, séparées par quatre périodes de vacance des classes. (...) ».

Force est de constater que le calendrier 2013-2014 publié au BO respecte les 36 semaines y compris en intégrant les deux semaines de congé de la Toussaint. Il n'y a donc aucune récupération due par les enseignants. L'article L 521-1 du code de l'Education est respecté.

**Aucune récupération, ni le mercredi 13 novembre 2013, ni le
mercredi 11 juin 2014 !**

La FNEC-FP-FO, le SNETAA-FO, le SNFOLC et le SNUDI-FO poursuivent leurs interventions en direction du PEILLON pour que le calendrier scolaire soit modifié.

Après la journée, dite « de solidarité » travaillée mais non payée, voilà maintenant que PEILLON sort du chapeau la journée de prérentrée travaillée, mais à récupérer par un jour de classe gratuit : trop, c'est trop !

**Le SNETAA-FO Bordeaux
vous invite à signer massivement la pétition ci-jointe.
Le syndicat portera les signatures au Recteur.**



**Avec le SNETAA-FO,
Non au jour de prérentrée
à récupérer par
un jour de classe !**

Pétition au Recteur

Les enseignants soussignés s'adressent au Recteur pour leur demander de ne pas faire rattraper aux enseignants la journée de prérentrée du lundi 2 septembre 2013

La prérentrée est déjà une journée travaillée et nous n'acceptons pas une journée de travail gratuit !

Les signataires demandent, en conséquence, l'annulation de la journée ou des journées de rattrapage du mercredi 13 novembre 2013 et/ou du mercredi 11 juin 2014 et exigeront d'être rémunérés en heures supplémentaires si elles devaient être maintenues.

Nom-Prénom	établissement	signature

